

CAUTION MANUELS SCOLAIRES

Madame, Monsieur,

La Région Auvergne Rhône Alpes finance pour la 3^{ème} année l'achat des manuels scolaires pour les lycéens. Votre enfant va donc recevoir, en prêt, une série de manuels neufs pour cette année scolaire d'une valeur d'environ 200€. Ces livres, déjà couverts et numérotés, doivent être gardés *en l'état*.

Nous vous remercions de nous remettre ce document signé accompagné d'un chèque de caution de 100€ à l'ordre du Centre Scolaire Jeanne d'Arc pour le **vendredi 3 septembre 2021**.

En l'absence du chèque et de la présentation de son PASS REGION ou de son attestation de commande de carte, aucun manuel ne sera remis à votre enfant.

Ce chèque ne sera pas encaissé. Il vous sera rendu fin juin, lorsque votre enfant rendra ses livres scolaires.

Dans le cas où, à cette date, un ou plusieurs manuels ne seraient pas rendus ou rendus en mauvais état, le montant du ou des manuels sera porté sur votre facture.

Sachant compter sur votre compréhension.

Cordialement.

Mme Devissac,
CPE du Lycée

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Signature des parents :

Signature de l'élève :